



FINALE DEPARTEMENTALE PAR CLASSEMENTS

Responsable : MAÇON Jean-Marc

Tél. : 06 16 44 31 13

Mail : j.macon@aliceadsl.fr

**Le dimanche 8 janvier 2023 SALLE SPECIFIQUE DE TENNIS DE
TABLE DE NAINTRE**

(Organisation : NAINTRE MJC)

Date limite d'inscription : JEUDI 5 JANVIER 2023 à 20h00

Règlement de l'épreuve

Article 1

Cette épreuve est ouverte et réservée exclusivement aux joueuses et joueurs licenciés à la FFTT.

Ne peuvent pas participer à cette épreuve :

- Les joueurs et joueuses de moins de 11 ans (âge au 1er janvier de la saison en cours) ;
- Les joueurs ayant plus de 1599 points chez les messieurs et 1299 points chez les dames au classement de 2ème phase de la saison en cours (publié en janvier).

Les confirmations de participation pour les qualifiés sont effectuées sous la responsabilité de l'association, auprès du secrétariat du comité départemental et avant la date fixée par le responsable de l'épreuve.

Article 2

Pour l'échelon départemental, le coût d'inscription est de 6 €. Participation gratuite pour les licenciés qui ont cotisé aux 4 tours du Critérium Fédéral (inscription générale des 4 tours effectuée en début de saison).

Article 3 : Déroulement de l'épreuve

Dans tous les tableaux, les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

Si le nombre de participants dans chaque tableau n'excède pas 24 participants, ils seront à classements intégraux.

Dans tous les cas, à partir des quarts de finale toutes les places sont jouées (1 à 8)

Article 4 : Tableaux

A : Dames moins de 600 points

B : Dames de 600 à 799 points

C : Dames de 800 à 999 points

D : Dames de 1000 à 1299 points

E : Messieurs moins de 900 points

F : Messieurs de 900 à 1099 points

G : Messieurs de 1100 à 1299 points

H : Messieurs de 1300 à 1599 points

Les classements des joueurs à prendre en compte sont les classements officiels de 2ème phase diffusés début janvier.

Article 5 : Qualification des joueurs

Si un tableau n'est pas organisé (pas d'inscription) par un comité départemental, il n'y aura pas de qualifiés pour l'échelon supérieur.

La finale par classements (niveau territoire) aura lieu à La Mothe St-Héray (79) le 26 mars 2023.

Le nombre de places qualificatives sera transmis ultérieurement.



FINALE DÉPARTEMENTALE PAR CLASSEMENTS

Responsable : MAÇON Jean-Marc

Tél. : 06 16 44 31 13

Mail : j.macon@aliceadsl.fr

Article 5 (suite) :

La finale régionale par classement aura lieu à Poitiers TTACC (86) le lundi 8 mai 2023
L'échelon national est prévu à Barjouville (28) les 24 et 25 juin 2023.

Article 6 : Autres informations utiles

Horaires :

Tableaux A, B et E : Pointage à 9h30 début de l'épreuve impératif à 10h00

Tableaux C et F : Pointage à 11h00, début de l'épreuve à 11h30

Tableaux D et G : Pointage à 12h00, début de l'épreuve à 12h30

Tableau H : Pointage à 13h00, début de l'épreuve à 13h30

Déroulement de l'épreuve :

- Poules de 3 joueurs, voire 4 suivant nombre (les poules de 4 seront privilégiées si plus de 24 joueurs dans le tableau afin d'assurer un minimum de parties).
- A l'issue des poules tous les joueurs sont classés suivant un tableau final. Les premiers de chaque poule seront « têtes de séries ».
- Le tableau se fera à classement intégral si le nombre de joueurs n'excède pas 24.
- Dans le cas où le nombre de joueurs serait supérieur, le tableau sera à élimination directe jusqu'aux 1/4 de finale où toutes les places se jouent pour classer les 8 premiers (afin de déterminer les qualifiés + les repêchages).



AVERTISSEMENT : Afin de faire éviter d'attendre pour rien des joueurs, il a été décidé de sanctionner par une défaite réelle saisie sur SPID (donc perte de points au classement personnel) en cas de forfait non prévenu aux JA sur les parties de classement. Ceci a été mis en application la saison dernière.

Note : dans le cas d'une participation féminine faible, à leur demande et en plus de leur tableau, il peut être possible d'intégrer les joueuses dans le tableau masculin équivalent. Les performances individuelles seront comptabilisées mais leur qualification à l'échelon régional ne dépendra que du résultat obtenu dans leur propre tableau.

Les joueuses qui souhaiteraient jouer avec les messieurs devront le préciser à l'inscription.

Date limite d'inscription :

Comme indiqué en première page : Jeudi 5 janvier 2023 à 20 heures DERNIER DELAI.

Passé cette date AUCUNE INSCRIPTION SUPPLEMENTAIRE ne sera prise en compte. Date limite éloignée volontairement compte tenu que des ajustements logistiques pourraient s'avérer nécessaires suivant le nombre de participants (surtout pour le tableau E).

Aucune inscription ne se fera sur place.

Merci de respecter le travail des juge arbitres et de prévenir à l'avance en cas de forfait (rappel : 50 € d'amende pour les forfaits non prévenus). Les Inscriptions sont à envoyer directement à Jean-Marc MAÇON et non au COMITE.